

Pourquoi une modification des statuts ?

- 1- Pour adapter les statuts aux travaux réalisés en avril 2011 avec le service des sports et la municipalité. Cela concerne principalement l'objet et les missions.

Observations Les statuts en cours prévoient par ses articles 2 et 3 des définitions « standards »

- 2- Pour adapter les statuts aux définitions réelles

Observations Les statuts en cours prévoient un comité directeur alors que nous l'appelons conseil d'administration

- 3- Pour adopter les statuts à des problématiques internes

Observations Les statuts en cours ne prévoient pas la représentation par procuration aussi bien à l'Assemblée Générale qu'au Comité Directeur.

- 4- Pour prendre en compte la représentation sportive des associations sportives et particulièrement des clubs omnisports.

Observations Les statuts en cours et son mode d'élection au conseil d'Administration pouvaient »exclure » les clubs omnisport d'une représentation.

Ce qui change globalement

- 1- Objet et missions
- 2- Nombre d'administrateurs qui passe de 31 à 34 par l'introduction d'un collège des clubs omnisports
- 3- Pouvoir de représentation à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration
- 4- La création d'une commission de contrôle des comptes
- 5- La lisibilité des statuts, classés par titre

Ce qui reste

- 1- Un conseil d'Administration élu pour 3 ans avec élection par tiers sortant.

Observations : Le choix d'un Conseil d'Administration élu l'année des Jeux olympiques n'a pas été retenu car il conduit à une équipe élue pour 4 ans et ne permet pas comme aujourd'hui l'introduction de nouveaux membres .De plus cela ne concerne que le collège des clubs unisport.
